

## Agriculture et colonisation.

la tuberculène dans les animaux affectés de tuberculose. Il a été prouvé que l'effet en est absolument certain, et ainsi un homme exercé aurait très peu de peine à reconnaître au milieu d'un troupeau de chevaux tous les animaux morveux.

Vous remarquerez que l'Acte des maladies contagieuses des animaux ne s'applique pas aux chevaux. Les chevaux en ont été éliminés, ce qui, à mon avis, est un très grand malheur. Cela a été fait, je suppose, quand on en est venu à considérer la question de l'indemnité. Vous verrez que les chevaux, excepté quand ils sont spécialement mentionnés, sont éliminés de l'Acte des maladies contagieuses. Par suite, le ministre de l'agriculture n'aurait à présent aucuns pouvoirs pour s'occuper de la morve, et je recommande fortement que l'Acte des maladies contagieuses soit amendé de sorte que les chevaux y soient replacés et qu'on puisse s'occuper d'une telle maladie. Il en coûterait peu pour supprimer cette maladie. Je ne crois pas qu'il y ait quatre cents chevaux infectés en Canada. D'ailleurs, un cheval morveux ne vaut comparativement guère, et le coût en serait comparativement peu élevé; en outre, il en coûterait comparativement peu pour réorganiser le système de quarantaine, qui a été recommandé au ministère. Je recommanderais fortement que le sujet fut proposé à la Chambre, quoiqu'il soit peut-être trop tard pour cette session. L'acte toutefois devrait être amendé de manière à ce qu'on pût en appliquer les clauses aux chevaux malades.

*Par Mr Smith (Ontario) :*

Q. Nous avons dans l'Ontario un acte provincial qui a trait à la morve?—R. Oui, toutes les provinces de la Puissance, celle de Québec exceptée, ont un statut touchant cette maladie. Le Manitoba a un acte très rigoureux qui est bien appliqué. L'Ontario a un bon acte en force.

*Par Mr Featherston :*

Q. L'acte de l'Ontario n'exige-t-il pas la destruction immédiate des chevaux morveux?—R. Oui.

*Par le président :*

Q. Il paraît que vous vous occupez officiellement des affaires vétérinaires en rapport avec le ministère de l'agriculture : pouvez-vous donner quelques renseignements sur votre relation avec le département et sur ce que le département attend de vous dans un cas de maladie? Votre connexion n'est-elle qu'en rapport avec la quarantaine, ou s'applique-t-elle aux maladies qui peuvent se déclarer chez les animaux dans toutes les parties du Canada?—R. Je vais expliquer cela au comité. En 1875, il fut recommandé au gouvernement d'établir une quarantaine pour les animaux, et en 1876, je fus nommé pour m'occuper de l'affaire. A ce moment-là l'acte ne nous conférait que des pouvoirs facultatifs. Dans la suite le statut fut amendé, et je fus nommé inspecteur en chef pour Québec et les provinces maritimes. En ce temps-là mes devoirs consistaient surtout à surveiller le bétail importé. On n'exportait point alors d'animaux vivants. Ensuite commença le commerce d'expédition du bétail; il s'est rapidement accru depuis et a atteint maintenant un volume considérable. Ce fut alors qu'à mes devoirs fut ajouté la surveillance de l'exportation du bétail, l'examen des animaux avant l'embarquement afin de constater s'ils étaient en bonne santé, la surveillance des vaisseaux, le chargement des animaux, et tout ce qui se rapporte au commerce; c'est à quoi s'est occupé le personnel sous ma direction. A mesure que les travaux en rapport avec la quarantaine ont augmenté, et que le Nord-Ouest s'est colonisé, mes devoirs se sont étendus, de sorte que maintenant j'agis comme conseiller du gouvernement sur tous les sujets qui se rapportent à la santé ou aux maladies des animaux d'un océan à l'autre, quoique ma commission porte seulement pour Québec et les provinces maritimes. J'ai recommandé au ministère que ceci soit changé et que ma commission soit conçue de manière à embrasser toute la Puissance, afin que je puisse employer les meilleurs hommes dans tous les districts du pays, et les faire nommer comme inspecteurs pour le département. Mon désir est que ces hommes soient payés tant par jour tant qu'ils sont employés. Ce sera un personnel qui reviendra comparativement peu cher, qui sera rémunéré seulement suivant le temps que les services de chaque individu sera trouvé